

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 août 2010 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Mario St-Charles, Tom Whitton,
Nathalie Chayer, Guillaume Bouvrette

Nicolas Bouchard, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absence : James McAllister

Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h02. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-08-12.213 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 juillet et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2010 au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-08-12.214 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Assistance financière au Club Social Héritage de Deux-Montagnes dans le cadre de la tenue d'un événement bénéfique du 31 juillet 2010

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 21 juillet 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-08-12.215

DE VERSER la somme de 160 \$ au Club Héritage de Deux-Montagnes, dans le cadre d'un événement bénéfique, tenue le 31 juillet 2010 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Assistance financière au 5^e groupe Scout Grand-Moulin dans le cadre de la tenue d'un événement du 7 au 14 août 2010

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 21 juillet 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-08-12.216

DE VERSER la somme de 300 \$ au 5^e groupe Scout Grand-Moulin, pour leur participation au Jamboree National des scouts du Canada, événement qui se tiendra du 7 au 14 août 2010 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Assistance financière à la Fondation Hôpital St-Eustache dans le cadre de la tenue d'un événement bénéfique du 7 septembre 2010

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 21 juillet 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-08-12.217

DE VERSER la somme de 400 \$ à la Fondation Hôpital St-Eustache, dans le cadre d'un événement bénéfique qui se tiendra le 7 septembre 2010 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.4 Assistance financière à Centre de ressources familiales 4 Korner dans le cadre de la tenue d'un événement bénéfice du 11 septembre 2010

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 21 juillet 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-08-12.218

DE VERSER la somme de 1 000 \$ à Centre de ressources familiales 4 Korner dans le cadre d'un événement bénéfice qui se tiendra le 11 septembre 2010 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.5 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 21 juillet 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-08-12.219

D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées, puisée à même le poste budgétaire 02.111.00.970.

Anne-Marie Lajeunesse	100.00 \$
Audrey Léandre	100.00 \$
Nathalie Singer	100.00 \$

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 14 juillet 2010

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h15.
Cinq citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h45.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion - Règlement décrétant un emprunt d'environ 125 000 \$ pour des travaux de construction (phase II) de la station de pompage pluviale dans le secteur de la rue Cool et de la 28^e avenue

Madame Nathalie Chayer donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant un emprunt d'environ 125 000 \$ pour des travaux de construction (phase II) de la station de pompage pluviale dans le secteur de la rue Cool et de la 28^e avenue.

5.2 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage (n° 1369) de façon à réduire certaines marges dans la zone R2-14

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage (no 1369) de façon à réduire certaines marges dans la zone R2-14.

5.3 Adoption - Règlement n° 1398 modifiant le règlement (n° 1387) établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux Montagnes

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a principalement pour objet de modifier les tarifs pour la vérification d'antécédents judiciaires.

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-08-12.220

D'ADOPTER le règlement numéro 1398 intitulé «*Règlement modifiant le règlement (n° 1387) établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux Montagnes*».

ADOPTÉE

5.4 Adoption - Règlement n° 1402 sur l'occupation du domaine public de la municipalité

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la ville et qu'il a principalement pour objet de prévoir les situations où l'occupation du domaine public de la municipalité nécessite une autorisation, ainsi que les conditions de délivrance et de révocation d'une autorisation.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-08-12.221

D'ADOPTER le règlement numéro 1402 intitulé « *Règlement sur l'occupation du domaine public de la municipalité* ».

ADOPTÉE

5.5 Adoption - Règlement n° 1399 sur les avertisseurs et détecteurs de monoxyde de carbone et modifiant le Règlement remplaçant le règlement numéro 1064 établissant un règlement de prévention des incendies (n° 1140)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de prévoir les situations où l'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone est obligatoire.

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-08-12.222

D'ADOPTER le règlement numéro 1399 intitulé « *Règlement sur les avertisseurs et détecteurs de monoxyde de carbone et modifiant le Règlement remplaçant le règlement numéro 1064 établissant un règlement de prévention des incendies (n° 1140)* ».

ADOPTÉE

5.6 Adoption - Règlement numéro 1401 décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc du chemin Grand-Moulin et de la 8^e avenue

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 8 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 1 522 000 \$ pour les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc du chemin Grand-Moulin et de la 8^e avenue, et de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-08-12.223

D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 1401, intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 522 000 \$ pour les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc du chemin Grand-Moulin et de la 8^e avenue*».

ADOPTÉE

5.7 Adoption – Premier projet de règlement n° 1403 – « Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) de façon à réduire certaines normes dans la zone R2-14 »

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-08-12.224

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1403 – « Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) de façon à réduire certaines normes dans la zone R2-14 ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminés par le greffier.

ADOPTÉE

Administration

6. Direction générale

6.1 Entente avec l'Association Hockey Féminin des Laurentides 2010-2013

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre l'Association Hockey Féminin des Laurentides et des villes partenaires dont la ville de Deux-Montagnes, pour un période de 3 ans ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-08-12.225

DE SIGNER le protocole d'entente relatif à l'organisation et au fonctionnement du Hockey Féminin sur le territoire des Laurentides, pour une période de 3 ans : le directeur général est autorisé à signer l'entente.

ADOPTÉE

7 Finances

7.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juillet 2010

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2010 et montrant un total de :

- Fonds général : 2 086 476,07 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 175 716,71 \$

ADOPTÉE

7.2 Prolongation du terme pour les règlements d'emprunts n° 867.94, 880.95, 992.98, 994.98, 995.98, 1017.99, 1020.99 et 1042.99

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes avait le 2 août 2010, un montant de 1 660 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 2 787 000 \$, pour une période de 5 et 10 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 867.94, 880.95, 992.98, 994.98, 995.98, 1017.99, 1020.99 et 1042.99 ;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 7 280 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 652 720 \$;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 26 août 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-08-12.226

QUE la Ville de Deux-Montagnes emprunte 1 652 720 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 24 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉE

7.3 Appel d'offres – Émission d'obligations – 11 812 000 \$ - Règlements d'emprunts n° 867.94, 880.95, 992.98, 994.98, 995.98, 1017.99, 1020.99, 1042.99, 1114.01, 1209.04, 1245.05, 1257.06, 1285.07, 1288.07, 1298.07, 1317.08, 1319.08, 1324.08, 1331.08, 1332.08, 1353, 1354, 1357, et 1286.07

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements n° 867.94, 880.95, 992.98, 994.98, 995.98, 1017.99, 1020.99, 1042.99, 1114.01, 1209.04, 1245.05, 1257.06, 1285.07,

1288.07, 1298.07, 1317.08, 1319.08, 1324.08, 1331.08, 1332.08, 1353, 1354, 1357, et 1286.07 ;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 août 2010, au montant de 11 812 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées à la feuille de résultat d'ouverture des soumissions annexée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'offre de Financière Banque Nationale Inc. est la plus avantageuse ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-08-12.227

QUE l'émission d'obligations au montant de 11 812 000 \$ de la Ville de Deux-Montagnes soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc. ;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE monsieur le maire et la trésorière ou, en son absence, le greffier sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

7.4 Concordance – Émission d'obligations – 11 812 000 \$

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Deux-Montagnes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 812 000 \$:

Règlement d'emprunt	Montant	Règlement d'emprunt	Montant
867.94	169 108 \$	1285.07	161 560 \$
880.95	726 800 \$	1288.07	102 000 \$
992.98	80 700 \$	1298.07	2 714 928 \$
994.98	188 300 \$	1317.08	54 544 \$

995.98	83 000 \$	1319.08	69 168 \$
1017.99	211 500 \$	1324.08	4 901 789 \$
1020.99	55 212 \$	1331.08	170 891 \$
1042.99	138 100 \$	1332.08	79 794 \$
1114.01	2 334 \$	1353	413 000 \$
1209.04	234 000 \$	1354	102 000 \$
1245.05	256 000 \$	1357	382 000 \$
1257.06	478 132 \$	1286.07	37 140 \$

CONSIDÉRANT que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-08-12.228

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 11 812 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 août 2010 ;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* et seront déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins St-Eustache-Deux-Montagnes ;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année ;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7, article 17) ;

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, seront signées par le maire et la trésorière ou, en son absence, le greffier ;

QUE la Ville de Deux-Montagnes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 11 812 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts n° 867.94, 880.95, 992.98, 994.98, 995.98, 1017.99, 1020.99, 1042.99, 1114.01, 1209.04, 1245.05, 1257.06, 1285.07, 1288.07, 1298.07, 1317.08, 1319.08, 1324.08, 1331.08, 1332.08, 1353, 1354, 1357, et 1286.07, la Ville de Deux-Montagnes émet des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 26 août 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 992.98, 994.98, 995.98, 1017.99, 1020.99, 1042.99, 1114.01, 1209.04, 1245.05, 1257.06, 1285.07, 1288.07, 1298.07, 1317.08, 1319.08, 1324.08, 1331.08, 1353, 1354, et 1286.07, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

8. Greffe

8.1 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt n° 1397 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 503 000 \$ pour l'acquisition de divers véhicules de voirie et leurs équipements

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement, des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 1397.

9. Ressources humaines

9.1 Embauche de personnel au sein du Service des loisirs et services communautaires

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Georges Struthers, directeur des Loisirs et Services communautaires, datée du 28 juillet 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-08-12.229

D'ENTÉRINER les embauches de personnels aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 02.741.01.141 et 02.721.02.141.

ADOPTÉE

9.2 Embauche de personnel temporaire au sein du Service des Travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Berthelette, directeur du Services des travaux publics, datée du 30 juin 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-08-12.230

D'ENTÉRINER les embauches de personnels au Service des travaux publics suivant la liste annexée, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.321.00.141.

ADOPTÉE

9.3 Embauche de personnel temporaire au sein du Service de Police de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, daté du 5 août 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-08-12.231

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Chantale Gilbert à titre d'employée temporaire, au poste de secrétaire à compter du 4 août 2010, au sein du Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.211.01.141.

ADOPTÉE

9.4 Signature d'une lettre d'entente avec le SFCP, Section locale 985

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-08-12.232

DE SIGNER avec le SFCP, section locale 985, la lettre d'entente relative à la prolongation de la période d'embauche d'une employée temporaire : messieurs Nicolas Bouchard et Denis Berthelette sont autorisés à signer la lettre d'entente.

ADOPTÉE**Services aux citoyens****10. Urbanisme****10.1 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-08-12.233

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	454, 3 ^e avenue	Projet d'agrandissement, par l'ajout d'un garage attaché avec une chambre au-dessus
B)	95, 17 ^e avenue	Projet de construction d'une pièce habitable au-dessus du garage existant
C)	112, rue St-Jude	Projet de rénovation de la façade, incluant le remplacement du revêtement extérieur par un revêtement de type Canixel blanc
D)	301, 9 ^e avenue	Projet de remplacement du revêtement extérieur d'aluminium des quatre murs par un revêtement de type Canixel de couleur vert acadia
E)	240, 20 ^e avenue	Projet de construction d'un vestibule et de remplacement d'une partie du mur de brique des quatre murs par la pose, à l'horizontale, d'un revêtement de type Canixel, aux couleurs agencées au bâtiment actuel

ADOPTÉE**10.2 Demandes de dérogations mineures**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposée à l'égard des propriétés suivantes ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de ces demandes ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-08-12.234

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	421, 27e avenue	Projet de construction en cours arrière d'un solarium 3 saisons avec une marge arrière de 4,93m au lieu de 7,6m, tel que prescrit à la réglementation, à la condition de maintenir en tout temps, un couvert végétal propre à masquer la construction
B)	643, rue De Bromont	Projet de construction d'un garage attaché au bâtiment principal, avec une marge latérale totale du bâtiment de 2,59m au lieu de 3m, tel que prescrit à la réglementation
C)	323, 16e avenue	<p>Permettre une opération cadastrale à l'égard du lot 1 974 412 ayant pour effet la création des lots 4 655 200 et 4 655 201, avec les dérogations suivantes :</p> <p>1° Lot 4 655 200, avec une profondeur de 24,25m au lieu de 30m, et une marge arrière du bâtiment de 7,16m au lieu de 7,6m ;</p> <p>2° Lot 4 655 201, avec une profondeur de 17,54m au lieu de 30m, et une marge arrière du bâtiment projeté de 3,69m au lieu de 7,6m ;</p> <p>tel que prescrit à la réglementation, à la condition de planter et de maintenir en tout temps, sur la ligne séparative arrière des lots, une haie de conifères suffisamment haute et opaque de façon à atténuer l'impact de la dérogation</p>

ADOPTÉE

11. Travaux publics

11.1 Contrat de service avec Enviro-Services inc. pour les essais à la fumée dans le cadre du Plan directeur d'égout et d'aqueduc

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 2 août 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-08-12.235

DE RETENIR les services d'*Enviro-Services inc.* pour les essais à la fumée du réseau d'égout dans le cadre du Plan directeur d'égout et d'aqueduc, pour un montant forfaitaire de 21 300 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n° 1383.

ADOPTÉE

11.2 Contrat de services avec Gestion Muni-Max inc. (Aqua Data Rive Nord) pour la mise à jour des routes de rinçage du réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 9 août 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-08-12.236

DE RETENIR les services de *Gestion Muni-Max inc. (Aqua Data Rive Nord)* pour la mise à jour des routes de rinçage du réseau d'aqueduc dans le cadre du Plan directeur d'égout et d'aqueduc, pour un montant forfaitaire de 21 500 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n° 1383.

ADOPTÉE

12. Loisirs et Services communautaires

12.1 Autorisation à tenir un barrage routier le 11 septembre 2010 à l'intersection du boulevard des Promenades et 28^e avenue, entre 10h et 16h – Association des bénévoles de l'hôpital St-Eustache

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par l'Association des bénévoles de l'hôpital St-Eustache ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 22 juillet 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-08-12.237

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par l'Association des bénévoles de l'hôpital St-Eustache, le samedi 11 septembre 2010, à l'angle de la 28^e avenue et du boulevard des Promenades entre 10h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

ADOPTÉE

12.2 Autorisation à tenir un barrage routier le 4 septembre 2010 à l'intersection du boulevard des Promenades et 28^e avenue, entre 10h et 16h –Centre de ressources familiales 4 Korner

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par Centre de ressources familiales 4 Korner ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 22 juillet 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-08-12.238

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par Centre de ressources familiales 4 Korner, le samedi 4 septembre 2010, à l'angle de la 28^e avenue et du boulevard des Promenades entre 10h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

ADOPTÉE

12.3 Demande d'assistance financière 2010 – Association de parents St-Agapit

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 2 août 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-08-12.239

D'OCTROYER une assistance financière de 981,28 \$ à l'Association de parents St-Agapit ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.593.00.970.

ADOPTÉE

12.4 Autorisation à tenir le Tournoi de soccer au Parc Central du 3 septembre au 6 septembre 2010 et d'obtenir un permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande formulée par le comité organisateur concernant la tenue du Tournoi annuel de soccer de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 2 août 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-08-12.240

D'AUTORISER la tenue du Tournoi annuel de soccer de Deux-Montagnes au Parc Central du 3 septembre au 6 septembre 2010 ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool ;

D'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité

ADOPTÉE

12.5 Autorisation à tenir un Tournoi de balle-molle dans le cadre d'une levée de fonds pour les activités du Club Social Héritage, samedi 28 août 2010 et d'obtenir un permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club social Héritage concernant la tenue du Tournoi de balle-molle de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 22 juillet 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-08-12.241

D'AUTORISER la tenue, par le Club social Héritage du Tournoi de balle-molle au Parc Olympia le 28 août 2010, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool ;

D'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité

ADOPTÉE

12.6 Autorisation à tenir un Tournoi de Balle-molle dans le cadre d'une levée de fonds pour les activités de la Légion Royale Canadienne, samedi 11 septembre 2010 et d'obtenir un permis d'alcool

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Légion Royale Canadienne concernant la tenue du 3^e Tournoi annuel de balle-molle ;

CONSIDÉRANT que l'événement a pour but de ramasser des fonds pour les activités des anciens combattants ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 21 juillet 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-08-12.242

D'AUTORISER la Légion Royale Canadienne à utiliser gratuitement 2 terrains du Parc Olympia pour la tenue du Tournoi annuel de balle-molle le 11 septembre 2010, entre 8h30 et 17h30, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool ;

D'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 02.751.01.14, 02.751.01.145 et 01.234.73.400.

ADOPTÉE

12.7 Demande d'accréditation - Les Forains Abyssaux

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et services communautaires a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part de Les Forains Abyssaux ;

CONSIDÉRANT que le requérant répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Georges Struthers, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 22 juillet 2010;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-08-12.243

DE RECONNAÎTRE comme organisme accrédité en vertu de la politique d'accréditation des Services Communautaires de la Ville de Deux-Montagnes, l'organisme « Les Forains Abyssaux ».

ADOPTÉE

12.8 Projet informatique Loisirs et bibliothèque

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Georges Struthers, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 28 juin 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-08-12.244

D'AUTORISER le directeur des Loisirs et Services communautaires à dépenser la somme maximale de 27 000 \$, plus taxes, pour le remplacement de deux serveurs.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée à même le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE

12.9 Versement d'aide financière à Vincent Ouellette – Académie Baseball Canada

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-08-12.245

D'OCTROYER une aide financière de 200 \$ à Vincent Ouellette, pour sa participation à l'Académie de Baseball Canada (formule sports-études)

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

13. Police

13.1 Entente relative à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par le Service de Police Régionale de Deux-Montagnes pour la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-08-12.246

DE SIGNER avec la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles, l'entente relative à la vérification des antécédents judiciaires. Le directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes est autorisé à signer l'entente.

ADOPTÉE

14. Deuxième période de questions spécifiques (sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h10.
Deux citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h19.

15. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-08-12.247 DE LEVER la présente séance à 21h19.

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.